

# PORTANT COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA;

### **ARRETE**

# Article 1:

La composition du jury de Validation des Acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention d'un master de l'UFR de Lettres, Culture et Sciences Humaines (LCSH) comme suit :

#### Master

Mention : Direction de projets ou établissements culturels Parcours : Accompagnement culturel et touristique des territoires

## Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Raphaël BERTHOLD, MCF Pascal DESMICHEL, MCF Magalie VASSENET, Professionnel

## Suppléants:

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
Christine LE CHEVALLIER, PAST
Cédric CORRE, Professionnel
John LEYGNAC, Professionnel

# Membres invités:

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

#### Master

Mention : Direction de projets ou établissements culturels Parcours : Action culturelle et artistique

#### Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Yassaman KHAJEHI, MCF Cyril TRIOLAIRE, MCF Sylvia COURTY, Professionnel

## Suppléants:

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
Caroline LARDY, MCF
Magalie VASSENET, Professionnel

### Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

#### Master

Mention : Gestion des territoires et développement local Parcours : Dynamique territoriale agriculture et aménagement rural (DYNTAAR)

# Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Salma LOUDIYI, MCF Laurent RIEUTORT, PU Mohamed CHAHID, Professionnel

# Suppléants:

Jean-Pierre AGUER, PU Pierre-Michel LLORCA, PU Anthony LEROY, Professionnel Emilie GRILLE, Professionnel

# Membres invités:

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

#### Master

# Mention: Sciences du langage

Parcours: Linguistique, didactique des langues et des cultures,

français langue étrangère et seconde

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Damien CHABANAL, PU Anne-Laure FOUCHER, PU Grégory DOUET-LASNE, Professionnel

# Suppléants:

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
Christine RODRIGUES-BLANCHARD, MCF
Claire BERTHONNEAU, Professionnel
Gauthier KRIN, Professionnel

#### Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

## Article 2:

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/01/2021

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

1 4 JAN 2021

- Publié le

1 4 JAN 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

